

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 31 AOÛT 2021

Le comité syndical du Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel, légalement convoqué le 10 août 2021, s'est réuni le 31 août 2021 à 18 heures 30, à la mairie du Bono.

**Présents – Membres Titulaires (9)** : AUDIC Annie, LE DELEZIR Ronan, RIO Aurélie, DREVES Yves, EVENO Thierry, GUERNEVE Michel, LE TRIONNAIRE Loïc, PRADO Brigitte, TRIBALLIER Joël

**Présents – Membres Suppléants (1)** : DERBOIS Guy

**Absents excusés – Membres Titulaires (8)** : GASTINE Roland, LE JEAN Pascal, LE CHAT Sophie, LE FLOCH Elodie, CHENOT Noëlle, HERISSON Pascal, LE LUHERNE Nathalie (pouvoir donnée à GUERNEVE Michel), BERNARD Dominique

**Absents excusés – Membres Suppléants (16)** : CODA POIREY Hélène, COJAN Olivier, HINGRAY Diane, VALLEIN Franck, LE CALVE Pascal, GOURDEN Jean-Pierre, LE BLIMEAU Didier, THEPAUT Gérard, LE GOFF-CARNEC Nadine, LOHEZIC Martine, ALLAIN-LE PORT Anita, JAHIER Freddy, LE RAY Pierre, BONHOMME Jean-Michel, NICOLAS Armelle, LE PENHUIZIC Patrice

**Excusé** : Mr Denis L'ANGE, Trésorier

**Secrétaire de séance** : Ronan LE DELEZIR

### 1. Présentation de la Communication

Michel GUERNEVE propose à Gwenaëlle COCHENNEC en charge de la communication au syndicat de présenter les actions en cours.

Gwenaëlle COCHENNEC indique qu'un nouveau site internet va être créé afin de ne plus communiquer sur le site [www.smls.fr](http://www.smls.fr) et qu'un programme de sensibilisation des élus et des membres de la CLE va être lancé très prochainement. Au préalable du lancement de ces actions de communication, il convenait de définir un **nouveau logo** pour le nouveau syndicat. L'idée était d'actualiser le logo du SMLS afin de ne pas faire table rase du passé mais de bien identifier le nouveau syndicat. Le nouveau logo est présenté.

Gwenaëlle COCHENNEC présente le **programme de sensibilisation 'les moments CLE'**, à destination des élus et des membres de la CLE, qui va être lancé en septembre. Elle indique que pour élaborer le programme, une petite commission composée du Président, du Vice-président et des agents du Syndicat Mixte du SAGE ainsi qu'un agent des 3 structures compétentes en GEMAPI du territoire (AQTA, GMVA et SMRE) a été réunie. Il a été décidé de proposer une matinée d'échanges un mardi tous les 2 mois. Les 6 thèmes sont présentés.

Ronan LE DELEZIR déclare que l'objectif n'est pas de proposer des formations descendantes mais des moments d'échanges, de présenter des actions du territoire pragmatiques et de faire part de retours d'expérience positifs.

Michel GUERNEVE ajoute que ces informations sont importantes car pour mettre en œuvre et financer les actions liées au grand cycle de l'eau, il convient de comprendre les enjeux.

Thierry EVENO demande que les dates soient transmises le plus en amont possible.

Béatrice NIVOY répond que seule la date du premier moment CLE : le mardi 28 septembre a été fixée. Le 2<sup>ème</sup> moment CLE de novembre devrait être fixé très prochainement. Pour les dates suivantes, l'équipe fera le maximum pour prévenir le plus tôt possible.

Gwenaëlle COCHENNEC indique qu'en plus du **site internet**, il est proposé d'envoyer une **lettre d'informations**. Elle propose aux élus intéressés de se joindre au groupe de communication afin de rédiger au mieux les contenus afin qu'ils répondent aux attentes des élus.

Aurélien RIO fait remarquer que les élus reçoivent beaucoup de newsletters et qu'il convient de s'appuyer sur les réseaux sociaux pour compléter l'information.

Guy DERBOIS juge que les articles doivent être courts et renvoyer vers une page du site.

Béatrice NIVOY répond qu'en effet, il convient de mutualiser les articles entre publication Facebook, newsletter et site afin d'optimiser le temps dédié à la communication et de multiplier les canaux de diffusion afin de toucher le plus de monde possible.

Thierry EVENO déclare qu'il convient de trouver une bonne articulation avec les sites des autres collectivités et de se rapprocher des services communication des intercommunalités.

Annie AUDIC et Brigitte PRADO ajoutent que le SMRE dispose de nombreux documents de communication très intéressants qu'il conviendrait de mettre en avant sur le site.

Guy DERBOIS et Michel GUERNEVE précisent qu'il conviendra d'obtenir l'accord des personnes pour les inscrire à la newsletter afin de respecter le RGPD.

## 2. Approbation du compte rendu de la séance du Comité Syndical du 10 mars 2021

**Le compte rendu est adopté à l'unanimité.**

### 3. Délibérations

- **CS-2021-19 – Affaires Générales – Règlement intérieur du Syndicat Mixte du SAGE du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel**

Il est proposé d'adopter un règlement intérieur qui fixe les modalités de son fonctionnement ainsi que les droits des élus au sein de l'assemblée dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

- **CS-2021-20 – Finances – Décision Modificative n° 1**

Suite à la transformation du Syndicat, un projet sur la communication intégrant une nouvelle forme de communication et la refonte du site internet a été lancé.

Le budget prévu pour ce projet est de 20 000 € pour l'exercice 2021, et a été inscrit lors du vote du budget primitif à l'article 611 – Prestations de services. Il s'avère que la création du site internet relève des dépenses d'investissement à l'article 2051.

Il est proposé, afin de pouvoir honorer les factures concernant cette dépense, de modifier la répartition des crédits d'investissement comme suit :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	DEPENSES	RECETTES
20 – Immobilisations incorporelles	2051 – Concessions et droits	+ 4 050,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	2183 – Matériel de bureau	- 1 500,00 €	
	2184 – Mobilier	- 1 900,00 €	
	2188 – Autres immobilisations	- 650,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### 4. Divers

Ronan LE DELEZIR fait part d'un sujet d'importance que la CLE va avoir à traiter. Le SDAGE stipule que la CLE est garante de la qualité des inventaires zones humides. Or des mises à jour des inventaires se font régulièrement : soit localement par un porteur de projet (dans le cadre d'une urbanisation, d'un projet agricole ou industriel) soit plus globalement par une commune dans le cadre de la révision de son PLU. La validation par la CLE des mises à jour d'inventaire zones humides est sollicitée. Or le syndicat n'a pas les moyens humains pour aller vérifier sur le terrain si les inventaires sont correctement réalisés.

Béatrice NIVOY précise que le sujet a de l'importance car les services urbanisme de la DDTM ont demandé que la mise à jour de l'inventaire zones humides de Grand-Champ, qui sera intégré au PLU révisé soit validée par la CLE avant approbation du PLU.

Yves DREVES demande donc si cette validation interviendra bien avant la mise à l'enquête publique du PLU.

Béatrice NIVOY répond que oui.

Michel GUERNEVE indique qu'au temps du SMLS, un technicien accompagnait les communes élaborant ou révisant leur inventaire zones humides. Il était ainsi plus facile de s'assurer de la fiabilité du travail fourni.

Michel GUERNEVE propose que ce travail soit mené par les structures opérationnelles actuelles (AQTA, GMVA et SMRE).

Ce point sera discuté en CLE.

Le secrétaire de séance,

Ronan LE DELEZIR



Le Président,

Michel GUERNEVE

